

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 Février 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

DEDICE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION d'adopter le principe de la mise en place du Pass-Foncier sur six parcelles du lotissement de Riévillers permettant l'accès à la propriété aux ménages modestes grâce à différents avantages de l'Etat mais également de subventions de la commune.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Etain présente une santé financière satisfaisante grâce à une gestion rigoureuse des finances de la ville. Tous les ratios officiels sont « au vert ».

2010 verra cependant la suppression de la taxe professionnelle qui, malgré des compensations à venir à partir de 2011, a pour effet de limiter nettement la liberté d'action des communes sur les leviers fiscaux, accroissant ainsi, s'il en était besoin, la dépendance des budgets locaux vis-à-vis des dotations décidées par l'Etat. C'est ainsi que dès cette année, la Dotation Globale de Fonctionnement, non encore connue à ce jour, n'augmenterait que de 0.6% soit la moitié de l'inflation prévisionnelle évaluée à 1.2% par l'INSEE, tandis que le « panier du maire », c'est-à-dire les dépenses réelles de fonctionnement, évolue de 3% pour toutes les communes.

Pour l'équilibre du budget, les leviers sont limités.

- La hausse raisonnée de la fiscalité permettant de faire face à certaines dépenses obligatoires qui augmentent régulièrement comme les carburants et autres énergies, les différents coûts d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, ainsi que les glissements de carrières des agents municipaux.
- Le recours à l'emprunt pour financer nos investissements et les maintenir à un niveau correct
- La diminution de ces investissements avec le risque de réduire à terme l'attractivité d'un territoire déjà malmené par la situation économique actuelle.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à maintenir un volume important d'investissements en maîtrisant la hausse de la fiscalité et en s'assurant d'une gestion rigoureuse de notre endettement, grâce notamment à une recherche de partenariats financiers intéressants pour nos projets.

Après plusieurs réunions de concertation, pour le budget 2010, Monsieur le Maire propose d'affecter en totalité l'excédent de fonctionnement 2009 qui s'élève à 413 430 € (chiffre non confirmé par le Trésor à cette date) pour le financement de nos investissements. Un emprunt de l'ordre de 330 000 € rendu possible grâce à un niveau d'endettement confortable, conjugué à une hausse modérée de la fiscalité (+1.5%, soit 3 euros en plus sur la part communale de la taxe d'habitation ainsi que sur la part communale du foncier bâti) ainsi qu'à la vente de quelques bâtiments communaux, permettront cette année encore d'envisager un programme conséquent de travaux avec notamment la réfection de l'ensemble des toitures de l'Église St Martin, la fin des travaux de restructuration urbaine du quartier rue Morteau/place des Fusillés, et des travaux de voirie dans de nombreuses rues communales dont la prolongation de la rue François Villon. La liste des travaux possibles a été passée au peigne fin avec certains reports en 2011 pour cause de contraintes budgétaires.

L'enveloppe globale des investissements dépasse ainsi les 1,750 millions d'euros, à laquelle il convient de rajouter le remboursement du capital des emprunts (120 000 €) et la reprise du déficit 2009 soit 587 837.29 € dont le montant s'explique par de nombreuses subventions demandées mais non versées au 31.12.2009 mais surtout un emprunt de 269 500 € prévu au budget 2009 mais dont on a pu éviter la souscription en agissant sur les fluctuations de trésorerie.

Il faut d'ailleurs noter à ce sujet que l'endettement par habitant, de 301 € au 31.12.2008 est passé à 266 € au 31.12.2009 si l'on neutralise les mouvements issus des « OCLT » produit financier assimilable à une ligne de trésorerie et dont les mouvements de tirages et de remboursements au cours de l'année faussent un peu le résultat officiel. Un emprunt de 330 000 € en 2010 porterait ainsi la dette par habitant à 322 € ce qui est très loin du ratio constatés dans les villes comparables (909 € au 31.12.2008).

Enfin, pour ce qui concerne les budgets annexes, 2010 devrait voir la création d'un lotissement de 19 parcelles sur le secteur de Riéwillers, dont 6 lots bénéficieront du dispositif Pass Foncier ; pour le budget Eaux Assainissement, les études préalables à la restructuration des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'eaux pluviales aux Clairs Chênes devraient s'achever et la restauration du château d'eau des Clairs Chênes devrait être engagée.

Le DOB ne donnant pas lieu à un vote, aucune remarque majeure n'a été formulée à l'encontre des propositions de Monsieur le Maire par ailleurs présentées et discutées lors de deux commissions municipales les 13.01.2010 et 04.02.2010.

VALIDE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION l'augmentation de certains tarifs communaux applicable à partir du 1^{er} mars 2010 (tarifs consultables en Mairie),

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2008 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ce rapport à disposition du public,

DECIDE A L'UNANIMITE de solliciter le renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) pour la période 2010 plus deux reconductions annuelles tacites pour un montant global annuel de 2 680.52 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier et à signer cette convention avec les services de l'Etat (DDT),

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE MOINS UNE VOIX CONTRE, la convention de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation de remise aux normes du chemin de Longeau dont les travaux sont estimés à 44 500 € HT et la rémunération du maître d'œuvre à 4 000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ONF,

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de création d'une voie verte avenue du 8^{ème} BCP 1^{ère} tranche pour un montant estimé à 141 762.25 € HT, **APPROUVE** le plan de financement proposé et **SOLLICITE** la subvention DGE 2010 ainsi que celles du Conseil Général et du GIP concernant la création de cette 1^{ère} tranche qui ne serait réalisée qu'en 2011 dans la partie urbaine.

Fait à Etain, le 11 Février 2010

Le Maire,

Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 Mars 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), les Comptes Administratifs 2009 du Budget Ville, du Budget Eau Assainissement, du Lotissement Entre Deux Routes et du Lotissement du Vieux Moulin à Vent,

AFFECTE A L'UNANIMITE les résultats 2009 des budgets ville et eau assainissement,

FIXE A L'UNANIMITE MOINS TROIS VOIX CONTRE les taux suivants pour les quatre taxes communales pour l'année 2010 soit une augmentation des taux de 1.5% ce qui correspond à + 3 euros sur la part communale des impôts locaux :

- Taxe d'habitation	4.11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	10.84 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	16.44 %
- Taux relais	3.52 %

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS TROIS VOIX CONTRE le Budget Primitif Ville 2010,

ADOpte A L'UNANIMITE le Budget Primitif Eau Assainissement 2010 ainsi que les Budgets Primitifs 2010 du Lotissement Entre Deux Routes et du Lotissement du Vieux Moulin à Vent,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer 30 526,00 euros de subventions répartis sur 43 associations/organismes

FIXE A L'UNANIMITE comme suit la rémunération brute du directeur et des animateurs :

	Rémunération brute hebdo
Directeur	305 €
Sous Directeur	225 €
Assistant Sanitaire	200 €
Animateur diplômé BAFA	180 €
Animateur avec 1 ^o partie BAFA	150 €
Animateur non diplômé	130 €

FIXE comme suit la participation des familles (sorties comprises)

	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours
Pour le 1 ^{er} enfant	26.00 €	32.00 €
A partir du 2 ^{ème} enfant	24.00 €	29.00 €
Semaine de cantine	26.00 €	32.50 €

DECIDE que le règlement des familles sera versé entre les mains du régisseur de recettes en Mairie. Il sera remboursable uniquement en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs pour maladie et sur présentation d'un certificat médical.

DECIDE qu'un accueil des enfants sera assuré par un animateur, tous les jours de 7h45 à 9h30 et de 17h à 18h, moyennant un tarif forfaitaire de 12 € par semaine de 5 jours et par enfant et 10 € par semaine de 4 jours, que l'enfant vienne le matin, l'après midi ou les deux à la fois.

DECIDE A L'UNANIMITE de mandater le Centre de Gestion de la Meuse en vue de la négociation et de la souscription pour le compte de la commune, de contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet présenté par l'ONF pour la remise aux normes du chemin du Longeau, **SOLLICITE** de l'Etat et du FEADER l'octroi d'une aide publique de 40% de 44 495 € HT soit 17 798 € HT, le solde étant financé sur des ressources propres de la commune et **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer le marché de création du Lotissement de Riéwillers avec les entreprises énoncées ci-dessous ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

- Lot 1 : Voirie, assainissement, AEP EUROVIA (55 Verdun) pour un montant de 294 774.60 € HT
- Lot 2 : Réseaux secs MTP (54 Mancieulles) pour un montant de 66 745.50 € HT

EMET A L'UNANIMITE un avis favorable à l'adhésion de 6 nouvelles communes à la FUCLEM et donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la délibération.

AUTORISE A L'UNANIMITE l'encaissement de la subvention de 1 000 € reçue du Souvenir Français pour la restauration du Monument aux Morts.

Fait à Etain, le 23 mars 2010

Le Maire,

Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 Mai 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de remise en état de deux bâches à incendie aux Clairs Chênes pour un montant de 11 824.78 € HT et **SOLLICITE** une aide financière du GIP de 2 364.96 € HT, le solde soit 9 459.82€ HT étant financé par la Ville.

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder au classement dans le Domaine Public Communal des rues suivantes afin de tenir compte des nouvelles voies créées ou modifiées : : impasses HLM face gendarmerie – chemin de Riéwillers – avenue de la Vignette – rue Jean Royer – chemin des Longues Raies – impasse Alain Fournier – impasses du Champ de Foire – chemin des Brebis – chemin du cimetière des Juifs – rue du Tilleul – place du Moulin à Vent – allée des Lilas – rue Aimé Césaire – place Vandières.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à corriger la délibération 2008-050 du 21 juin 2008 autorisant la signature du marché de construction d'une salle Judo/Handisport en raison d'un montant erroné concernant le lot n°2 qui a été attribué pour 152 430.90 € HT au lieu de 154 616.90 € HT.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS DEUX VOIX CONTRE de procéder aux décisions modificatives et virements de crédits sur le budget Ville.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS d'opter pour le régime de droit commun en matière fiscalité relative aux opérations de création de lotissement d'habitation, soit le régime des droits de mutation pour le Lotissement de Riéwillers.

FIXE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION le prix de vente pour les parcelles du Lotissement de Riéwillers à 45 € le m², **AUTORISE** le Maire ou un adjoint à déposer chez le notaire tous documents nécessaires à la vente des parcelles ainsi qu'à la publicité foncière, et à signer les actes de cession et **ADOpte** le Budget Primitif 2010 de ce Lotissement.

SOLLICITE A L'UNANIMITE l'accompagnement financier du GIP pour l'opération de création du Lotissement de Riéwillers dont la dépense subventionnable est de 34 785 € HT pour le réseau AEP et de 42 940 € HT pour le réseau d'eaux usées (hors pluvial).

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE de modifier le tableau des emplois communaux et de porter la durée hebdomadaire de service pour le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à 22 heures en raison d'un surcroît de travail.

ATTRIBUE A L'UNANIMITE une subvention exceptionnelle de 150 euros au collège Louise Michel pour le transport à PARIS d'une classe de 5^{ème} qui a obtenu le 1^{er} prix dans le cadre du concours « Je Bouquine »

Fait à Etain le 18 mai 2010

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 Juillet 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

APPROUVE A L'UNANIMITE le rapport du délégataire concernant la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement, exercice 2009.

APPROUVE A L'UNANIMITE les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2009 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre ces rapports à disposition du public.

AUTORISE A L'UNANIMITE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Codecom pour les travaux de voirie 2010 suivants : rue Jules Vernes, allée Musset, rue François Villon, route de Damvillers, rue François Denis, rue des Casernes, allée La Fontaine, rue de Lorraine, parc Paul Thiéry, allée du Champ de Foire, rue de la Poste, rue Pasteur, rue Thiers, place du Bosquet, chemin des Longues Raies, chemin des Brebis pour un montant de 235 442.89 euros TTC auxquels s'ajoutent 8 907.53 euros TTC d'honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que les éventuels avenants.

APPROUVE A L'UNANIMITE les conclusions du commissaire enquêteur et **VALIDE** le projet définitif de modification du Plan Local d'Urbanisme.

VALIDE A L'UNANIMITE le projet de restauration des toitures de l'église à hauteur de 803 557.83 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière de la DRAC, du GIP Meuse et de la Région pour ce programme et **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette réalisation.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à signer un avenant n°6 sur la partie eau potable et un avenant n°10 sur la partie assainissement afin d'être conforme à la réglementation qui prévoit que l'ensemble des volumes d'eau consommés doit être facturé aux utilisateurs y compris donc pour les bâtiments publics.

ACCEPTE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS l'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

AUTORISE AVEC 15 VOIX POUR ET 7 CONTRE la vente du terrain cadastré ZA 41 pour partie (4ha 05a environ) au prix de 3 500 € de l'hectare, **DIT** que l'acquéreur supportera les frais de bornage, confiera cette transaction au notaire de son choix et en assumera tous les frais et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette vente.

AUTORISE A L'UNANIMITE la résiliation anticipée du bail au 15 juillet 2010 pour le logement occupé 5 Chemin de Rosa.

APPROUVE A L'UNANIMITE le projet de réalisation d'un profil de vulnérabilité pour l'eau de la baignade conformément à la nouvelle réglementation issue de la directive 2006/7/CE auprès de la Société IRH pour un montant de 6 200 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et **APPROUVE** le plan de financement qui en découle (50% agence – 50% ville).

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS de procéder aux décisions modificatives sur les budgets ville et eau.

Fait à Etain le 13 juillet 2010

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 septembre 2010

Le Maire a demandé une minute de silence à la mémoire de notre collègue et ami Robert BRUGE qui a consciencieusement assumé sa responsabilité jusqu'au bout malgré la maladie et la fatigue.

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

AUTORISE A L'UNANIMITE la vente d'une remorque pour la somme de 200 € et la vente du Citroën Jumper au prix de 1 500 € ainsi que l'encaissement du produit de ces ventes et **DIT** que ces biens devront être sortis de l'inventaire.

AUTORISE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage et tout document s'y rapportant avec la SCI du BOSQUET.

ELIT avec 20 voix soit la majorité absolue Monsieur Laurent LAMINETTE adjoint au maire, chargé des travaux qui est installé immédiatement et **DIT** que Monsieur Laurent LAMINETTE percevra à compter du 15/09/2010 l'indemnité fixée par la délibération du 15 mars 2008, soit 38% de l'indemnité du Maire.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS la délivrance des produits reconnus « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 17,27 et 37 A,

DECIDE de proroger le délai d'exploitation des affouages (houppiers) des parcelles n°23 et 24 jusqu'au 15/10/2011,

DIT que l'attribution des bois aux affouagistes se fera après partage sur pied, sous la responsabilité de Monsieur Daniel BRIZION, Monsieur Stéphane LEPEZEL et de Monsieur Daniel GLAD,

DIT que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15/10/2012 et **FIXE** le prix des coupes affouagères 2010-2011 à 6.10 € le stère.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'avenant n°3 au lot n°1 d'un montant de 5 122.35 € HT concernant des ajustements et des modifications des travaux de requalification de la rue de Morteau.

DECIDE A L'UNANIMITE de reporter ultérieurement la délibération relative aux locations de salles à des fins de consultations médicales et paramédicales.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS de procéder aux décisions modificatives et virements de crédits sur le budget Ville et sur le budget Eau Assainissement

Fait à Etain le 14 septembre 2010

Le Maire,

Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCEPTE A L'UNANIMITE l'acquisition d'une parcelle d'environ 875 m² au prix de 12 000 euros à Monsieur et Madame BROSHARD, acquéreurs de la propriété voisine cadastré AC n°15, 16, 17 et 222 (route de Damvillers) dans le but d'agrandir le cimetière dans les années futures, le P.L.U ayant réservé deux emplacements de chaque côté de l'entrée principale route de Damvillers.

DECIDE de prendre en charge les frais de bornage et les frais d'acte notarié, **CONFIE** cette transaction à l'étude de Maître GERARD et CLEMENT, notaires à ETAIN et **AUTORISE** le Maire ou un Adjoint à signer l'acte de vente.

CONFIRME A L'UNANIMITE le prix de vente pour les parcelles du Lotissement de Riévillers à 45 € le m² conformément à l'avis des domaines en date du 18 mai 2010. Ces terrains étant issus d'une réserve foncière propriété de la ville de très longue date, antérieurement à l'aménagement foncier terminé en 2006, la ville n'a alors pas la qualité d'assujettie à la TVA.

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à déposer chez le notaire tous les documents nécessaires à la vente des parcelles ainsi qu'à la publicité foncière, et à signer les actes de cession.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à créer un poste d'attaché principal dans le cadre d'emploi des attachés et à procéder au recrutement d'un nouveau directeur général des services dans ce cadre d'emploi.

Fait à Etain le 29 septembre 2010

Le Maire,
Jean PICART

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 décembre 2010

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN :

ACCEPTE A L'UNANIMITE de retirer de l'ordre du jour de la présente séance la question n°8 " Fixation du prix de location des locaux utilisés par les professions médicales " pour le motif qu'il semble prématuré de délibérer en raison du nombre limité de professionnels de santé installés dans les locaux communaux.

DECIDE A L'UNANIMITE d'installer au poste de conseiller Monsieur Rémi ANDRIN, suite au décès de Monsieur Robert BRUGE.

ELIT avec 19 voix soit la majorité absolue Monsieur Laurent LAMINETTE comme nouveau membre titulaire pour compléter la composition de la Commission Communale d'Appel d'Offres.

DECIDE A L'UNANIMITE de nommer Madame Jocelyne HUMBERT membre au CCAS.

EMET A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION un avis favorable sur le projet d'installation classée du Chenois à BECHAMPS et FLEVILLE-LIXIERES visant à l'exploitation d'un élevage de 190 vaches laitières et ou mixtes et 402 bovins à l'engraissement et ou veaux de boucherie.

DONNE A L'UNANIMITE son accord pour adhérer au service « assurance groupe » à compter du 1^{er} janvier 2011, selon les conditions du marché négocié, **DECIDE** que la catégorie de personnel à assurer et de la franchise retenue sont les suivantes : pour le régime spécial CNRACL : franchise 10 jours fermes, 6.40 %; pour le régime général : 1.20%, **DECIDE** que la base de calcul des prestations et des cotisations est la suivante : traitement de base, charges patronales et **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à la résiliation du contrat en cours.

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à déposer et signer les documents modifiant la rubrique « ASPECTS EXTERIEURS ET CLOTURES », » paragraphe « dépendances et annexes » de la sous rubrique « constructions » du permis d'aménager du Lotissement Entre Deux Routes.

DECIDE A L'UNANIMITE de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

DECIDE également que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et que pour l'année 2010, cette indemnité sera versée proportionnellement au nombre de jours de gestion réalisée par M. GENESTOUX Alain et M. SIMONET Patrick (Receveur intérimaire).

SOLLICITE A L'UNANIMITE une subvention au titre du GIP et de la DGE pour les travaux de réserve d'incendie Place de la Gare dont le montant est estimé à 37 250 euros, et demande l'autorisation de commencer les travaux.

DECIDE A L'UNANIMITE de procéder à une décision modificative sur le budget Lotissement de Riéwillers.

DECIDE A L'UNANIMITE MOINS TROIS ABSTENTIONS, de procéder à diverses décisions modificatives sur le budget Ville.

Fait le 9 décembre 2010

Le Maire,

Jean PICART